

Modifié

Micro-ordinateurs de table, portables, tablettes et serveurs x86

Québec, le 30 août 2019 – Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite informer sa clientèle que le renouvellement du regroupement d'achats pour les micro-ordinateurs de table, portables, serveur x86 et tablettes électroniques entre en vigueur à compter d'aujourd'hui. En considérant les économies réalisées dans les précédents contrats, le CSPQ estime que le futur contrat à commandes générera des économies d'échelle de l'ordre de 75,8 M\$ au bénéfice des membres de ce regroupement pendant la durée du contrat, à savoir deux ans fermes avec une option de renouvellement d'un an.

La stratégie adoptée dans le cadre de l'appel d'offres a permis d'obtenir une vaste gamme de produits et de considérer l'évolution grandissante des besoins technologiques de la clientèle en minimisant la désuétude des produits. Les fournisseurs dont les produits se retrouveront dans le Portail d'approvisionnement ont soumis un taux d'escompte applicable sur le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) à la fois sur le produit de base et sur les accessoires. De plus, le CSPQ a sélectionné les fournisseurs dont les produits ont un prix escompté qui se retrouve dans un écart de 10 % du prix le plus bas. Seuls ces fournisseurs seront admissibles pour recevoir des commandes dans leurs sous-catégories respectives. Une mise à jour de ce taux d'escompte se fera à tous les trois mois et le Portail d'approvisionnement fera état, le cas échéant, des changements apportés (les changements possibles sont à l'égard du prix, des fournisseurs admissibles et des équipements).

Le contrat comprend donc des conditions avantageuses à savoir notamment lors de la mise à jour trimestrielle :

- il sera possible pour les fournisseurs de remplacer les produits présentés lors de la soumission par des modèles plus récents dont les spécifications sont égales ou supérieures aux exigences initiales de base prévues à l'appel d'offres;
- selon les fluctuations du marché, les fournisseurs pourront réviser leurs taux d'escompte soumis, en plus d'ajouter des produits nouvellement disponibles dans leur catalogue dans les sous-catégories où ils n'avaient soumis aucun modèle au départ.

L'ancien regroupement étant maintenant terminé, toutes les commandes pour lesquelles vous étiez en communication avec les fournisseurs ou pour lesquelles

le CSPQ n'avait pas encore donné son autorisation doivent à partir de maintenant être faites de nouveau dans le nouveau contrat.

Guide d'achat

Pour connaître les modalités contractuelles concernant ce regroupement d'achats et afin de visualiser les conditions particulières ainsi que les taux d'escompte soumis par les fournisseurs dont les produits se sont classés dans l'écart de 10 % du plus bas prix escompté dans une même sous-catégorie. Vous devez accéder au guide d'achat du Portail d'approvisionnement au www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/ à la section « Catalogue », sous la rubrique « Technologies de l'information (matériel) », « Micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques ».

Mesure d'encadrement *(section modifiée le 16 septembre 2019)*

Une mesure d'encadrement de la consommation dans ce regroupement a été mise en place. Cette mesure s'avère nécessaire considérant le nombre de plus en plus élevé d'organisations prenant part à ce regroupement de même que la consommation croissante des dernières années.

Par conséquent, un formulaire d'autorisation de commandes devra être signé par le dirigeant de l'organisme public pour toute commande de 25 000 \$ et plus.

Un seul formulaire d'autorisation de commande est requis par bon de commande du client (BC), peu importe le nombre de sous-catégories, et donc de commandes reçues.

Processus de commande, et ce, peu importe le montant *(section modifiée le 16 septembre 2019)*

- I. Le client sélectionne, dans le configurateur du CSPQ, la famille, la catégorie de produit et la sous-catégorie désirée. Le configurateur calcule le classement des fournisseurs se situant dans l'écart de 10 % du prix escompté le plus bas et affiche les fournisseurs conformes;
- II. Parmi les choix disponibles dans l'écart du 10 %, le client contacte le fournisseur de son choix afin de compléter sa commande;
- III. Le fournisseur transmet la commande* au client pour vérification. Si le client passe une commande contenant des biens de plusieurs sous-catégories, le fournisseur doit créer une commande distincte pour chaque sous-catégorie;
- IV. Le client transmet au CSPQ pour vérification le BC, la commande ainsi que le formulaire d'autorisation de commande pour toute commande de 25 000 \$ et plus;
- V. Le CSPQ vérifie le BC, la commande et le formulaire d'autorisation de commande pour toute commande de 25 000 \$ et plus. Si le BC et la commande sont conformes aux exigences de l'appel d'offres et si requis que le formulaire d'autorisation soit dûment signé, le CSPQ transmet le BC approuvé au fournisseur et au client par courriel;
- VI. Le fournisseur dispose de deux (2) jours ouvrables, suivant la réception du BC vérifié par le CSPQ, pour le traiter ou informer par courriel, dans le

même délai, le CSPQ et le client qu'il y a un problème l'empêchant de traiter la commande dans ce délai;

- VII. En plus de transmettre la facture au client, le fournisseur la transmet au CSPQ afin que celui-ci s'assure qu'elle est conforme à la commande.

*Commande : aussi appelé parfois par le fournisseur « Soumission » ou « Proposition », il s'agit de la commande envoyée au client par le fournisseur pour fin d'approbation. Il doit inclure la sous-catégorie, le taux d'escompte en vigueur, la quantité, la description, le numéro de modèle et le PDSF de chaque composante, les options et accessoires le cas échéant, ainsi que le nom et le courriel du représentant du fournisseur.

Le client doit transmettre les BC, commandes et formulaires d'autorisation de commande à l'adresse électronique suivante : micros.serveurs@cspq.gouv.qc.ca.

Toute commande traitée par le fournisseur sans avoir été approuvée préalablement par le CSPQ sera considérée comme une acquisition faite hors de ce regroupement.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Michel Desmeules, conseiller en acquisition
Direction des regroupements d'achats